



Genève, le 6 octobre 2010

Le Conseil d'Etat

7783-2010

Collectif d'habitants
BIEN VIVRE AUX PÂQUIS
p.a. Espace solidaire Pâquis
49, rue de Berne
1201 Genève

Concerne : Conditions de vie dans le quartier des Pâquis

Messieurs,

Notre Conseil a pris connaissance de votre courrier du 30 juin 2010 concernant les conditions de vie dans le quartier des Pâquis.

Nous nous étonnons que vous déploriez le report à l'année prochaine d'une police de proximité et la création de postes de police ouverts en permanence, alors que le travail de police de proximité dans votre quartier est quotidien et que ce dernier est le seul en ville de Genève à bénéficier de la présence d'un poste de gendarmerie ouvert en permanence.

Depuis le lancement de l'opération "FIGARO" au printemps dernier, un effort très important est consenti en vue de rétablir la sécurité et l'ordre publics aux Pâquis. Celui-ci se poursuivra jusqu'à la fin de 2010, date à laquelle le premier poste de police intégré y sera créé.

Les forces de l'ordre effectuent un travail constant aux Pâquis en matière de prévention, contrôle et répression des nuisances de tous ordres dans ce secteur, y compris la nuit. Il n'est, en l'état, pas envisageable d'accroître encore les effectifs dédiés à votre quartier, dès lors qu'il n'est pas le seul où la présence de la police est requise.

En ce qui concerne les établissements publics, le service du commerce, en étroite collaboration avec les forces de police des Pâquis, a mis en place depuis bientôt deux ans une coordination afin que la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) du 17 décembre 1987 soit scrupuleusement respectée dans tous ses aspects légaux. C'est grâce à cette coordination au quotidien que plus de 200 établissements publics ont reçus des mesures d'ordre administratif, qu'elles soient pécuniaires, de restriction des horaires ou de suppression tout court des animations musicales, sur près des 500 établissements publics - toutes catégories confondues - que comptent les Pâquis.

En ce qui concerne les nuisances sonores, à chaque plainte des habitants une enquête sous l'égide du service du commerce est diligentée, en étroite collaboration avec les forces de police et le service de protection contre le bruit (SPBR). Dans ce cadre, les exploitants et les propriétaires de l'établissement public concerné sont convoqués immédiatement aux fins de les informer de la plainte, de les entendre et de leur enjoindre de respecter la loi ainsi que, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent afin que les habitants du quartier ne soient pas importunés par l'activité desdits établissements.

Le service du commerce est déterminé, conjointement avec les forces de police et le SPBR, à continuer son action pour que les établissements publics du quartier des Pâquis respectent pleinement les lois et règlements, et, si nécessaire, à prendre toutes les sanctions appropriées, pouvant aller jusqu'à la fermeture définitive des établissements concernés.

Concernant d'autre part votre demande de maintien de la ligne de bus n°1 dans le quartier des Pâquis durant les fêtes de Genève, notre Conseil est sensible à votre préoccupation. Il considère toutefois que les perturbations de circulation dans ce quartier sont trop importantes durant ces périodes et occasionnent des retards qui touchent l'ensemble de la ligne, incompatibles avec la qualité attendue du service. La déviation par la rue de Lausanne sera donc maintenue lors de ces manifestations.

Par ailleurs, s'agissant de vos allégations concernant une "prolifération des établissements publics", une "surdensification du quartier" ou encore "la transformation de logements et appart'hôtels", rien de significatif n'est à enregistrer dans les dossiers de l'office des autorisations de construire, consulté sur ces points. Cela étant, cet office, qui a d'ores et déjà pris contact avec votre collectif à ce sujet, sera à l'avenir particulièrement attentif à ces aspects.

Enfin, dans son programme de législature 2010 - 2013, le Conseil d'Etat a décidé d'élaborer une véritable politique cantonale de la Ville axée notamment sur l'école, la culture, le sport, l'intégration, la sécurité, l'environnement, le logement, etc. A ce titre, il est prévu d'ici la fin de cette année de réaliser un projet de loi sur la politique de la Ville et d'élaborer en 2011 un budget spécifique aux quartiers concernés.

Pour mémoire, les objectifs et les priorités de la politique cantonale de la Ville sont fixés dans le Discours de Saint-Pierre du 7 décembre 2009, soit :

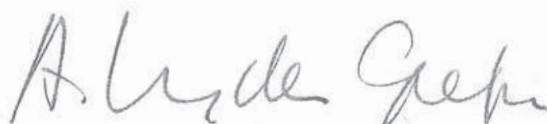
- Une école qui tienne compte de la réalité des quartiers et des communes ;
- La nécessité de favoriser la mixité sociale dans les quartiers ;
- L'objectif de développer l'égalité des chances ;
- La volonté pour l'Etat d'enrayer la montée des inégalités et la dégradation des conditions de vie.

Pour concrétiser ces objectifs, le Conseil d'Etat a créé une délégation composée des Conseillers d'Etat Charles Beer, qui la préside, Michèle Künzler et Mark Muller.

Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

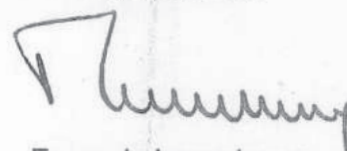
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp